

Avis public

Budget 2023

La CMQuébec a adopté, le 17 novembre 2022, son budget de fonctionnement pour l'année 2023, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	5 151 014 \$
Administration générale	1 969 174 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	512 854 \$
Environnement	837 337 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 786 549 \$
Autres –Contingences et imprévus	45 100 \$
Revenus	(415 000 \$)
Affectation de surplus	(750 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	3 986 014 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	225 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	225 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses liées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	466 203 \$
Élaboration, suivi et coordination	319 558 \$
Mise en œuvre du PMGMR	146 645 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	466 203 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place des projets associés à la Trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	525 563 \$
--	-------------------

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 26 novembre 2022

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate